

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD**

**RÈGLEMENT N° 957
décrétant un emprunt de 485 000\$ pour l'acquisition d'un camion six (6) roues**

À une séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Saint Adolphe d'Howard, tenue le 30 juillet 2026, à 17 h 00, à l'église située au 1845, chemin du Village, sous la présidence de monsieur le maire Alexandre Sarrazin, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Catherine Simard, Christine Bush, Julie Nadon, Nicole Tétreault, Daniel L'Heureux et Bernard Côté. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Madame Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe, est également présente.

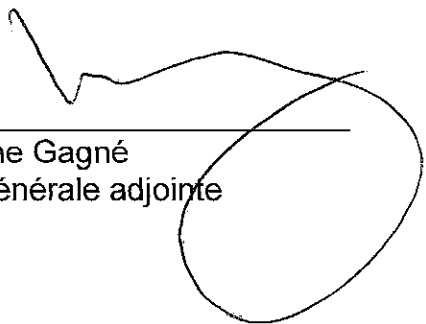
**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 957 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 485 000\$
POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION SIX (6) ROUES**

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel L'Heureux qu'à une séance ultérieure du conseil municipal, le règlement n° 957 décrétant un emprunt de 485 000\$ pour l'acquisition d'un camion six (6) roues sera adopté.

Le présent avis peut être consulté par toute personne, vu son dépôt séance tenante, et est disponible à l'hôtel de ville de la Municipalité.

DONNÉ À SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Ce 3^e jour d'août 2026

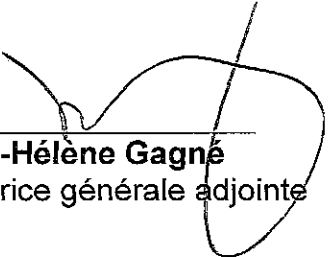


Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 3 août 2026, à chacun des endroits suivants : à l'hôtel de ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour d'août 2026.



Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe